



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 février 2022
affiché ou publié le jeudi 03 février 2022
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220210-lmc1H26736H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26736H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 006-22

Objet : *RS - Approbation de la convention avec AREA pour l'occupation par Grand Chambéry du domaine public autoroutier de l'autoroute A43, dans le cadre du renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, sur la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffent à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 006-22

objet **RS - Approbation de la convention avec AREA pour l'occupation par Grand Chambéry du domaine public autoroutier de l'autoroute A43, dans le cadre du renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, sur la commune de La Motte-Servolex**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle qu'une canalisation d'adduction d'eau potable de 300 mm est en cours de pose entre le réservoir de la Bataillarde et le surpresseur du Noiray sur la commune de La Motte-Servolex, dans le cadre des travaux pour le renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine.

Les travaux nécessitent notamment la pose en fonçage sur 60 ml d'un réseau d'eau en PEHD (polyéthylène haute densité) sous l'autoroute A43, au niveau de l'ancienne route du Noiray.

AREA, concessionnaire de l'Etat pour l'entretien et l'exploitation de l'A43, a donné l'autorisation à Grand Chambéry pour occuper le domaine public autoroutier.

Afin de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée cette autorisation de passage, il est proposé d'approuver la convention jointe et ses annexes détaillant :

- les conditions de réalisation des travaux,
- les modifications ultérieures (entretien, réparations),
- les frais de dossier et la redevance d'occupation du domaine public autoroutier (2 527 € HT),
- les responsabilités des parties.

La convention est conclue pour la plus courte durée, soit de l'exploitation du réseau, soit de la concession accordée par l'Etat à AREA.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions d'occupation du domaine public,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention avec AREA pour l'occupation par Grand Chambéry du domaine public autoroutier de l'autoroute A43 dans le cadre des travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **006-22**

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention avec AREA pour l'occupation par Grand Chambéry du domaine public autoroutier de l'autoroute A43, dans le cadre du renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, sur la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) :
Annexe 1 convention A43 La Motte-Servolex,
Annexe 2 convention A43 La Motte-Servolex,
Annexe 3a convention A43 La Motte-Servolex,
Annexe 3b convention A43 La Motte-Servolex,
Annexe 4 convention A43 La Motte-Servolex,
Annexe 5 convention A43 La Motte-Servolex,
Convention A43 La Motte-Servolex

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26736H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26736H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au